

Montréal, le 1^{er} août 2016

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité – Application de l'article 48.1 de la LRE et suite de la décision D-2014-033 (R-3897-2014)
Planification de l'audience**

Madame,

En suivi de la décision D-2016-107, vous trouverez ci-dessous les informations requises relativement à la planification de l'audience pour UC.

Le temps requis pour la présentation de la preuve est de 20 minutes.

Les témoins seront M. Marc-Olivier Moisan-Plante et Mme Viviane de Tilly, analystes à l'interne pour Union des consommateurs. Les déclarations assermentées et les *curriculum vitae* des témoins seront déposés avant le début des audiences.

Le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur est d'environ 20 minutes et 10 minutes pour les autres intervenants.

Le temps prévu pour l'argumentation orale accompagnée de notes écrites est de 20 minutes.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments distingués.



France Latreille
Directrice

c. c. Hélène Sicard
Marc-Olivier Moisan Plante
Viviane de Tilly

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de l'Île-Jésus
ACEF du Grand-Portage

ACEF du Nord de Montréal
ACEF du Sud-Ouest de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière

ACEF Montérégie-Est
ACEF Rive-Sud de Québec
ACQC
Centre d'éducation financière EBO

7000, avenue du Parc, bureau 201, Montréal (Qc) H3N 1X1

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca